



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Autisme

Question au Gouvernement n° 1789

Texte de la question

AUTISME

Mme la présidente . La parole est à Mme Audrey Abadie-Amiel.

Mme Audrey Abadie-Amiel . Madame la ministre chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, je veux parler d'un handicap qui touche 700 000 personnes en France. À quelques semaines de la Conférence nationale du handicap, je souhaite vous interroger sur le bilan, trois ans après son lancement, de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement et sur les perspectives qu'elle ouvre pour les personnes porteuses de troubles du spectre autistique.

En Ariège, département rural confronté, s'agissant de l'autisme, à un véritable désert médico-social, les remontées des familles, des personnes concernées et des acteurs de terrain mettent en évidence la situation préoccupante de l'accompagnement des personnes porteuses de TSA. Au-delà du manque de places et de moyens, ils demandent tous la même chose : non pas de nouveaux droits, mais l'effectivité de ceux qui existent déjà.

Les délais pour obtenir un diagnostic restent excessifs, l'accès aux soins spécialisés est insuffisant, les parcours scolaires demeurent fragiles et les ruptures d'accompagnement se multiplient à l'entrée dans l'âge adulte. De fait, les familles deviennent les principales coordinatrices des parcours de soins, de scolarisation, d'accompagnement et d'accès aux droits. Cette situation a un impact majeur sur leur vie personnelle, professionnelle et sociale.

Trois ans après le lancement du plan TND, les attentes demeurent fortes d'un accès plus rapide au diagnostic, du renforcement des moyens des MDPH, d'un accompagnement scolaire effectif par les AESH, d'un soutien aux services d'aide à domicile et du développement de solutions de répit, d'habitat inclusif et d'accompagnement adaptées à tous les profils autistiques, notamment pour les adultes, trop souvent laissés sans solution.

Quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre du plan TND, notamment dans les territoires ruraux ? Quels objectifs n'ont-ils pas encore été atteints et quels engagements concrets le gouvernement entend-il prendre lors de la prochaine CNH pour garantir enfin l'effectivité des droits, ainsi que des parcours de vie sans rupture pour les personnes avec autisme et leurs familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Camille Galliard-Minier, *ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées* . Je vous remercie de votre question, qui nous permet d'évoquer ce que vivent les personnes autistes et leurs familles. Pendant de très nombreuses années, la France a été critiquée pour sa politique en matière d'autisme,

fondée sur des parcours souvent trop complexes et sur des pratiques pas toujours fondées scientifiquement. Grâce à la stratégie 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement, les politiques publiques ont fondamentalement changé. Elles sont désormais construites à la fois sur l'inclusion, sur les bonnes pratiques recommandées par l'HAS et sur le droit des personnes autistes.

Vous posez la question du bilan de cette stratégie. S'agissant du repérage précoce des enfants, sachez que plus de 186 000 enfants sont repérés de manière très précoce par les plateformes de coordination et d'orientation présentes dans tous les départements. C'est un résultat très important quand on sait à quel point un repérage précoce peut changer l'avenir de l'enfant. Les enfants ont en outre la possibilité d'être suivis par des psychomotriciens, des psychologues et des ergothérapeutes dans le cadre d'une prise en charge intégrale – pas 1 euro à verser pour les familles ! On ne peut que saluer cette avancée.

Des réponses concrètes sont par ailleurs apportées tout au long de la vie : à l'école, avec les unités d'enseignement autisme et les dispositifs d'autorégulation ; à l'université, avec le programme Atypie-Friendly ; en matière d'emploi, avec des dispositifs visant à accompagner les situations complexes d'autisme. Enfin, un forfait de guidance parentale pour les familles sera appliqué dès l'automne grâce à la délégation interministérielle et à notre délégué à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, Étienne Pot. Je vous transmettrai évidemment en temps voulu les informations importantes pour la vie des familles. Nos efforts doivent se poursuivre. Le renforcement de la stratégie pour les troubles du neurodéveloppement sera l'un des axes forts de la Conférence nationale du handicap du 4 septembre prochain.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Abadie-Amiel](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1789

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 juillet 2026